

différend dans l'industrie textile, pour reprendre l'exemple invoqué par mon honorable ami de Winnipeg-Nord, le ministre du Travail et le ministre des Finances n'auraient pas une entrevue avec les patrons intéressés. On pourrait leur faire remarquer que, dans la plupart des cas, la protection douanière a été accordée parce qu'ils prétendaient que les salaires sont plus élevés ici que dans l'Etat de New-York, le Japon ou même l'Angleterre. Le Gouvernement ne pourrait-il signifier aux manufacturiers que, s'ils ne se conforment pas pour leur part au marché non écrit, ils perdront le privilège qui constitue un impôt pour tous les habitants du pays? Je ne puis concevoir que cette mesure soit entachée d'invalidité. Tout gouvernement qui aurait réellement à cœur l'intérêt des travailleurs n'hésiterait pas à se servir de cette arme. C'en est une à sa portée; il peut l'employer facilement et avec effet. Je me rappelle une longue discussion, relative à la sidérurgie, qui s'est prolongée pendant plusieurs sessions. Des membres du Gouvernement actuel, y compris le premier ministre, siégeant alors dans l'opposition, protestaient énergiquement contre les augmentations des droits imposés sur le fer et l'acier que proposait le parti libéral. Ils étaient d'avis qu'il ne fallait pas réaliser ces relèvements avant que l'industrie accorde des salaires raisonnables et des conditions de travail satisfaisantes. Cela devint véritablement de l'obstruction, obstruction que j'approuvais entièrement. Mais, par malheur, à la dernière minute, pour des raisons que je connais mal mais qui devaient se rattacher en partie à l'influence exercée par les administrateurs de la *British Empire Steel Corporation* et d'autres, cette opposition cessa. Le premier ministre et plusieurs de ses fidèles soutiens demandaient avec instance, comme nous le demandons ce soir, qu'on se serve du tarif douanier pour imposer à toute industrie la nécessité de verser des salaires raisonnables et de faire à leurs employés des conditions de travail satisfaisantes. Si cette politique était alors recommandable, elle doit l'être encore. Tous les arguments invoqués par la droite n'enlèvent rien de sa force au raisonnement alors mis de l'avant.

Le chef de l'opposition (M. Mackenzie King) a soulevé tout à l'heure un autre point. Il a exprimé l'avis que le projet d'amendement tend à étendre la portée de la loi relative aux différends ouvriers, puisqu'il permettrait de former des conseils d'arbitrage pour étudier les plaintes au sujet des passe-droits ou des intimidations. Je voudrais savoir du ministre du Travail (M. Gordon), du ministre de la Justice (M. Guthrie) ou du chef de l'opposition quelle méthode il faudrait suivre dans le

[M. Garland (Bow-River).]

cas de passe-droit d'un genre que je vais indiquer. J'ai reçu une lettre de l'*United Brotherhood of Carpenters and Joiners of America*, succursale n° 1779, de Calgary, où il est dit:

Les entrepreneurs ont dressé des listes de menuisiers qui ont travaillé pour eux à diverses époques. Plusieurs travailleurs espéraient qu'ayant attendu plusieurs mois le début des travaux, ils pourraient au moins obtenir quelques jours d'emploi. Nous croyons savoir maintenant que les ouvriers n'ont d'espoir d'obtenir de l'emploi au chantier de la caserne que si leur nom est inscrit sur la liste approuvée qui a été fournie aux entrepreneurs.

Les membres de la succursale 1779 demandent qu'à l'ouverture de la session quelqu'un proteste avec énergie contre ce favoritisme, d'où sont exclus des charpentiers qui sont de loyaux citoyens du pays depuis vingt-cinq ou trente ans, et parmi lesquels se trouvent d'anciens combattants. Comme les entrepreneurs de cette bâtisse emploient des menuisiers inscrits sur cette liste, les autres ne peuvent obtenir d'emploi.

C'est un cas d'injustice manifeste dont le Gouvernement est présentement saisi. Je ne suis pas muni de tous les faits, mais je voudrais savoir si le ministre va désigner un conseil d'arbitrage pour enquêter sur cette accusation de manœuvres injustes relativement à la construction d'un immeuble public relevant de l'Etat. S'il est possible de le faire, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

L'hon. M. GORDON: Le bill n'est pas adopté.

M. GARLAND (Bow-River): Le ministre s'engagera-t-il à procéder, quand le bill sera adopté, à une enquête sur cette plainte et, si on emploie ces listes de partisans, à voir à ce qu'on ne les emploie plus, ainsi qu'à assurer aux menuisiers et autres artisans une occasion raisonnable de se faire embaucher, quelles que soient leurs opinions politiques?

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a-t-il songé à la possibilité de convoquer le comité des comptes publics afin de le saisir de cette accusation? Il s'agit de dépenses pour des travaux publics. De cette façon, l'accusation de procédés injustes pourrait être jugée immédiatement.

M. GARLAND (Bow-River): J'espère que l'on s'en occupera de quelque façon.

L'hon. M. GORDON: Si le bill devient loi et qu'on me saisisse d'une plainte motivée, je ne manquerai certainement pas de prendre les mesures qui s'imposent.

M. GARLAND (Bow-River): Il s'agit présentement d'une plainte motivée. J'en remettrai une copie au ministre; elle émane d'une succursale d'union ouvrière.

L'hon. M. GORDON: Je n'y contredis pas.